

Valence, le 11 février 2014

Monsieur Gilles BOUCHET
Responsable Développement Carrières
PLACOPLATRE SA

Par courriel :
gilles.bouchet@saint-gobain.com

Objet : Etat radiologique du site de Vaujours

Monsieur,

Compte tenu de l'activité médiatique de ces derniers jours, nous revenons vers vous dans le souci de contribuer à une information précise et partagée par tous au sujet de l'état radiologique du site de Vaujours.

Le point spécifique dit « CEA 1 »

La mesure de radioactivité au point CEA1, situé dans la casemate TC1, a cristallisé les débats de ces derniers jours.

Il est indiqué sur votre site Internet qu'en 2011, « *les mesures de radioactivité effectuées par l'IRSN avec un radiamètre AD6 ont abouti à une valeur de radioactivité de 0,14 μ Sv.h-1, contrastant avec la mesure faite avec un appareil Radex, commercialisé par la CRIIRAD, concluant à une valeur de 3 μ Sv.h-1 (soit une valeur plus de 20 fois supérieure).* » Vous ajoutez que devant cette contradiction, vous avez sollicité la société BURGEAP NUDEC qui a réalisé de nouvelles mesures en ce même emplacement CEA1, mesures qui ont conclu selon votre note à « *des doses de l'ordre de 0,1 μ Sv.h-1, proches de celle du [bruit de fond naturel](#) ».*

Afin de mettre fin aux interrogations, et malgré sa charge de travail, la CRIIRAD est prête à participer à la réalisation de mesures contradictoires. Nous pensons que ces différentes mesures ne sont probablement pas exclusives l'une de l'autre et que des explications pédagogiques permettraient de consolider une approche critique des résultats d'analyse et, si possible, d'obtenir des améliorations dans les méthodes de dépistage mises en œuvre sur les sites contaminés.

Pour éviter toute controverse ultérieure, nous suggérons de convier à cette mesure les laboratoires et particuliers qui ont déjà effectué des relevés à l'emplacement CEA 1 et qui pourraient à cette occasion les renouveler (IRSN, BURGEAP NUDEC, M. Nedelec, etc...). Il importe que des élus, des représentants de la Préfecture, de l'ASN et des associations puissent y assister, ainsi qu'aux explications qui seront données. Si cela est matériellement possible, la présence de journalistes serait un gage de transparence, à défaut les différentes séances pourraient être filmées et mises en ligne dans les meilleurs délais.

L'état radiologique global du site de Vaujours

Le point CEA1 ne constitue qu'un point particulier qui pose avant tout un problème de méthodologie.

En termes de santé publique, le sujet majeur réside dans l'état radiologique global du site de Vaujours, compte tenu notamment des projets d'exploitation, voire d'ouverture au public.

À ce titre, comme indiqué dans la note d'information CRIIRAD du 5 février 2014 que nous vous avons transmise, nous souhaitons insister sur la question primordiale de l'obtention, de la part du CEA, des informations détaillées sur les emplacements contaminés bétonnés par le CEA, sur les zones de dépôts de remblais contaminés, les canalisations enterrées, les puisards, et tout autre ouvrage susceptible de présenter des risques sur les plans radiologique, chimique ou pyrotechnique. Aucune étude rigoureuse ne peut être menée sans une analyse préalable de ces documents.

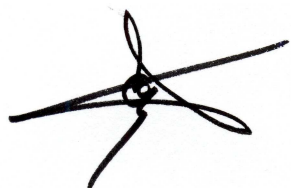
Dans sa question d'actualité au Gouvernement du 6 Février 2014, Mme la Sénatrice de Seine-Saint-Denis a également mentionné l'existence de documents classés Secret Défense. Cette classification est, à nos yeux, incompatible avec la remise du site dans le domaine public. Une connaissance approfondie du sous-sol, des installations, des équipements et des matières à risque est indispensable pour limiter au maximum les risques associés aux interventions.

Pourriez-vous nous indiquer si, à votre connaissance, de tels documents existent ou si, devenant propriétaire du Fort de Vaujours, vous avez eu un accès plein et entier aux informations relatives au site, en tout cas aux informations relatives aux risques résiduels ? Dans le cas où vous disposeriez de ces informations, vous serait-il possible de les mettre en ligne sur votre site ce qui permettrait de répondre à une partie des interrogations du public ?

Dans tous les cas, nous nous tenons donc à votre disposition pour fixer, en coordination avec les différentes parties, une date d'intervention pour les mesures sur le point CEA1.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous transmettons l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable du laboratoire
Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire



PS. Pourriez-vous mettre en ligne le rapport de la société BURGEAP NUDEC ainsi que ceux de l'IRSN (seul le document de 8 pages relatif aux contrôles radiologiques sur le Fort de Vaujours étant à ce jour disponible (Ref. DEI/SIAR N°11/0453/)).